

# JOURNAL DU LOT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

CAHORS ET DÉP<sup>t</sup> : Trois mois, 5 fr. ; Six mois, 9 fr. ; Un An, 16 fr.  
HORS DU DÉP<sup>t</sup> : — 6 fr. ; — 11 fr. ; — 20 fr.

CAHORS : A. LAYTOU, DIRECTEUR, RUE DU LYCÉE.

ANNONCES (la ligne) . . . . . 25 cent  
RÉCLAMES . . . . . 50

On est inscrit pour un abonnement de même durée, quand on se renvoie pas le numéro qui suit l'abonnement précédent.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 34 et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

De CAHORS à LIBOS			De LIBOS à CAHORS			De CAHORS à MONTAUBAN			De MONTAUBAN à CAHORS			De CAHORS à CAPDENAC			De CAPDENAC à CAHORS			
CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	CAHORS. — D.	Omnibus	Poste.	
6 25	12 50	6 25	2 20	9 50	7 45	4 42	11 11	5 25	5 40	9 14	3 30	7 40	11 30	5 10	7 45	11 30	5 10	
6 41	1 14	6 6	Expres.	5 45	3 15	4 53	11 11	5 25	7 40	10 49	4 54	8 48	11 41	5 18	7 45	11 30	5 10	
7 3	1 34	6 28	BORDEAUX. — D.	3 10	9 7	5 11	11 20	5 57	7 25	10 35	4 40	8 11	12 21	5 38	8 10	12 18	5 34	
7 18	1 47	6 44	M.-Libos. — D.	3 10	9 7	5 20	11 39	6 11	7 40	10 49	4 54	8 18	12 38	5 44	8 20	12 20	5 43	
7 31	1 59	6 58	Fumel. — D.	3 18	9 7	5 31	11 52	6 25	8 41	11 7	5 12	8 34	1 5	6 6	8 31	12 52	5 59	
Duravel. — D.	7 43	2 8	Soturac-Touzac	3 30	9 19	5 45	12 6	6 42	8 46	11 30	5 35	8 42	1 14	6 6	8 45	1 5	6 9	
Soturac-Touzac	7 53	2 18	Duravel. — D.	3 30	9 19	5 55	12 16	6 56	9 30	12 9	6 15	8 53	1 35	6 19	8 54	1 26	6 18	
Fumel. — D.	8 6	2 29	Puy-l'Évêque. — D.	3 48	9 37	6 5	12 26	7 8	9 44	1 44	6 26	9 4	1 44	6 26	9 3	1 36	6 31	
M.-Libos. — A.	8 13	2 35	Gastelfranc. — D.	3 4	9 52	6 13	12 34	7 18	9 17	2 10	6 41	9 17	2 10	6 41	9 11	1 35	6 35	
PARIS — Ar.	11 46	4 37	Luzach. — D.	4 16	10 5	6 22	12 43	7 28	9 33	2 24	6 51	9 25	2 24	6 51	9 25	2 22	6 55	
Train 976 pour Bordeaux, via Périgueux, sans augmentation de prix.			Parnac. — D.	4 26	10 15	6 39	1 43	7 45	9 39	12 9	6 15	9 44	2 45	7 1	9 34	2 35	7 7	
			Mercuès. — D.	4 38	10 26	10 40	6 05	8 00	9 49	12 18	6 24	9 58	3 10	7 14	9 44	2 50	7 12	
			CAHORS. — A.	4 56	10 43	10 40	6 05	8 00	10 2	12 30	6 36	CAPDENAC. A.	10 12	3 27	7 27	9 56	3 7	7 22
						TOULOUSE. A.	8 46	3 55	10 12	12 37	6 43	PARIS. — Ar.	11 46	4 37	8 00	10 6	3 20	7 31

Cahors, le 10 Novembre.

## LE CANAL DES DEUX-MERS

Nous appelons tout spécialement l'attention de nos lecteurs sur un excellent article de M. Paul Fontin, relativement au Canal des Deux-Mers.

Nous nous associons énergiquement aux observations et aux conclusions de notre distingué confrère :

« L'association française pour l'avancement des sciences, dont les assises viennent de se tenir à Toulouse, s'est occupée d'une question que les lecteurs de ce journal connaissent bien, celle du canal des Deux-Mers. Les sections réunies du génie, de la navigation, de géologie, de minéralogie et d'économie politique l'ont discutée, et le Congrès tout entier a émis un vœu en faveur de sa prompte solution.

« La discussion nous a révélé, ce dont, à vrai dire, nous nous doutions un peu, que l'affaire n'était pas beaucoup plus avancée qu'en 1867, époque où pour la première fois, elle fut mise en avant. Elle nous a appris également qu'on ne peut en accuser l'initiative privée, car les études préparatoires, les projets et contre-projets abondent. C'est l'Etat qui est seul coupable. Depuis une dizaine d'années surtout, toutes les fois qu'il s'est trouvé en présence de projets sérieusement étudiés et de demandes d'autorisation formulées par des Sociétés ayant à leur tête les hommes les plus expérimentés en matière de travaux publics, le gouvernement s'est dérobé en instituant, pour toute réponse, quelque grande commission chargée d'enterrer la question aussi profondément que possible.

« Par bonheur, l'idée a la vie dure ; elle a résisté, jusqu'ici, aux efforts successifs de trois ou quatre commissions boudées de fonctionnaires. Une nouvelle société civile, que les successeurs de ses aînées ne sont point parvenues à rebouter, vient même de présenter, il y a trois mois à peine, un projet dont voici les grandes lignes :

« Le tracé, du côté de l'Océan, part des bassins à flot de Bordeaux ; puis il contourne cette ville à

l'Ouest et suit la rive gauche de la Garonne pendant 85 kilomètres. Il la traverse à Castelsarrasin, sur un pont-canal, et arrive par la rive droite au nord-ouest de Toulouse, où on peut établir un grand port. De Toulouse à Narbonne, le tracé est simple et complètement indépendant du chemin de fer de Bordeaux à Cette et du canal du Midi, dont il coupe pourtant deux boucles avant d'arriver à Narbonne. De Narbonne, il se dirige vers la mer et l'atteint à Gruissan, où l'on pourra établir un avant-port conçu sur le type de celui qui existe à la tête du grand canal maritime d'Amsterdam.

La longueur totale du canal est de 400 kilomètres 870 mètres ; celle des débouchements de 124 kilom. 230 mètres. Total de mer à mer : 525 kilomètres ou, en chiffres ronds, 284 milles marins. Les courbes n'auront pas moins de 1,800 mètres de rayon, minimum reconnu indispensable au canal de Suez.

« Les écluses seront au nombre de 38 dont la chute variera de 6 à 9 mètres ; mais on pourra ultérieurement, pour abréger la durée du passage, en abaisser le nombre à 23, en leur donnant de 6 à 18 mètres de chute. La durée du trajet est estimée à 70 heures.

« L'alimentation se fera : 1° à l'aide d'un bief de partage prenant ses eaux dans la Garonne, au-dessus de Narbonne, à la cote de 190, qui a été prévue pour un débit possible de 50 mètres à la seconde, en vue des irrigations. La rigole d'alimentation aura 36 kilom. 500, 2° par une seconde prise de 5 m., en aval de Toulouse, 3° par des réservoirs d'eau contenant un total de 150 millions de mètres cubes ; 4° par 21 pompes élévatoires établies de Toulouse à Narbonne, à chaque chute de 9 m. et pouvant débiter chacune 11,258 mètres cubes par heure.

« Les dépenses sont évaluées à la somme totale de 650 millions, alors que les fameuses commissions officielles en avaient fixé le chiffre à 1 milliard 500 millions au minimum.

« Les avantages que notre pays retirerait de l'exécution d'une semblable entreprise sont de toute évidence ; ils sautent aux yeux.

« Le canal des deux mers absorberait, sans contredit, l'immense mouvement maritime qui, des ports du nord-ouest de l'Europe, se dirige vers l'extrême-Orient par Suez. En l'employant, les

bâtiments chargés à Bordeaux, au Havre, à Liverpool, à Londres, à Anvers, à Brême, à Hambourg, n'auront plus qu'à contourner les côtes d'Espagne et de Portugal. De la hauteur d'Ouessant à Malte par exemple, la traversée s'en trouvera raccourcie de plus de 300 lieues. Les voiliers gagneront une dizaine de jours et les steamers cinq à six.

« L'industrie et le commerce des départements traversés par la nouvelle voie maritime prendront un essor considérable. L'agriculture elle-même en retirera les plus grands avantages, car il sera facile de dériver une petite partie de cet immense volume d'eau pour l'irrigation des campagnes et surtout pour la submersion des vignobles, seul moyen jusqu'ici reconnu efficace pour les sauver du phylloxéra.

« Notre marine de guerre est aujourd'hui coupée en deux. Elle ne peut se trouver réunie qu'en franchissant le détroit de Gibraltar, sous le feu des canons anglais. Grâce au canal des deux mers, nous pourrions, en trois jours, concentrer toutes nos forces sur la Méditerranée ou sur l'Océan, à notre choix et à l'insu de l'ennemi. Grâce au canal des deux mers, nous aurons enfin deux ports de guerre tels qu'aucune puissance n'en possèdera jamais.

« Cette dernière considération suffirait, à elle seule, pour justifier le projet. En effet, de l'avis des hommes les plus autorisés, la France ne possède pas un seul port de guerre vraiment digne de ce nom, c'est-à-dire capable de défier toute surprise, de braver toute attaque à force ouverte. Aucun de nos cinq ports militaires ne peut être mis en comparaison avec ceux que possède l'Angleterre, l'Allemagne et la Russie, avec Chatham, Wilhelmshaven et Nicolaïef. Ces trois ports réunissent les conditions d'une sécurité inviolable ; ils sont inaccessibles aux torpilleurs les plus rapides et les mieux commandés ; leur éloignement du rivage les met à l'abri d'un bombardement.

« Cherbourg n'est qu'un nid à bombes et à obus. Les passes extérieures et le goulet de Brest peuvent être franchis en quelques heures de nuit par des torpilleurs, en quelques heures de jour par une flotte résolue aux plus grands sacrifices pour détruire le port et les bâtiments qui y seraient réfugiés. Lorient peut être incendié du large et détruit en quelques heures. Rochefort dont la position stratégique est excellente, n'est accessible ni aux

cuirassés d'escadre ni même aux grands croiseurs. Les jetées récemment construites à Toulon, ont mis ce port à l'abri d'une surprise de torpilleurs, mais il reste toujours exposé à un bombardement. Telle est, exactement, la situation qui nous est faite par les nouveaux moyens d'action de la marine de guerre, par l'apparition de la torpille et du canon à énorme portée.

« Avec le canal des deux mers, cette situation se modifie du tout au tout. De mauvaise elle devient excellente, supérieure. Le canal constituera à lui seul un port de guerre monstrueux, ouvert à la fois sur l'Océan et sur la méditerranée inaccessible à l'ennemi et pouvant contenir tous nos bâtiments réunis.

« Telles seront les principales conséquences de l'ouverture du canal des deux mers. L'avenir politique et économique de la France y est engagé. Si nos gouvernements ont quelque souci des grands intérêts dont ils ont la charge, ils résoudreont la question sans hésiter. Ils n'ont que trop tardé.

» Paul FONTIN. »

## LES CHAMBRES

CHAMBRE DES DÉPUTÉS  
Séance du 7 novembre.

LA MOBILISATION DU 17<sup>e</sup> CORPS

M. Delattre vient développer son interpellation sur la mobilisation du 17<sup>e</sup> corps, relativement aux transports par voie ferrée.

Il critique le régime actuel des chemins de fer, et regrette qu'on n'ait pas expérimenté le code des signaux.

Il dit que le Midi avait emprunté des mécaniciens aux autres Compagnies, ce qui serait impossible en temps de guerre ; l'approvisionnement de charbon était-il suffisant et provenait-il des mines françaises ? C'est une question grave.

Il ajoute que les trains de soldats n'ont pas de frein, ce qui est défectueux ; les wagons pas de plan incliné ; il n'y avait pas de communication avec le chef de train et certains wagons ne s'ouvraient que du dehors.

Conclusion de toutes ces critiques : il faut plus de sécurité, de célérité et une autorité ministérielle bien établie sur les Compagnies.

dit Charbonneau.

Les Peaux-Rouges partirent comme le vent.

— En avant ! cria le Canadien.

Les voyageurs piquèrent.

Les chevaux s'élançèrent ventre à terre.

Ce fut alors une course effarée sans nom.

Les animaux avaient comme les hommes conscience du danger inconnu dont ils étaient menacés.

Les mules elles-mêmes, toujours si lentes et si volontaires, semblaient dévorer l'espace.

C'était une course affolée, fantastique, incroyable, dont rien ne saurait expliquer la rapidité vertigineuse.

Les chevaux paraissaient ne pas toucher la terre.

Leur course, loin de se ralentir, augmentait d'instant en instant et prenait des proportions extraordinaires de rapidité.

Trois lieues furent ainsi dévorées en moins de vingt minutes.

Et toujours galopant sur les traces des deux Comanches, tous les voyageurs, en colonne serrée, gravirent sans s'arrêter les pentes abruptes de l'accro que l'on s'était donné pour but.

Il était temps d'arriver, les chevaux râlaient.

Quelques minutes de plus d'un pareil train, ils seraient tombés morts.

En atteignant le sommet large et plat de l'accro, les deux Comanches sautèrent sur le sol et échangèrent quelques paroles avec Charbonneau.

Celui-ci donna aussitôt ses ordres.

Tous les cavaliers mirent instantanément pied à terre, s'armèrent de la hache américaine et commencèrent à abattre une quantité d'arbres

## LES AVENTURES

# D'un Peau-Rouge

A PARIS

LES FAUVES DES SAVANES

DEUXIÈME PARTIE

VI

OU CHARBONNEAU, LE CHASSEUR CANADIEN, SE DESSINE.

Le sacrifice qu'elle était prête à s'imposer, si elle n'eût rien possédé, devenait inutile.

Madame de Valenflours s'en réjouit pour l'enfant, et l'adopta franchement.

Dès ce moment, à la grande joie de son fils, elle la considéra comme si elle eût été véritablement sa fille.

Cependant le voyage continuait ; on se rapprochait rapidement des établissements.

Déjà la nature se transformait.

La savane se faisait de moins en moins sauvage. La main de l'homme se laissait découvrir çà et là.

Quelques traces fugitives de civilisation commençaient à paraître de loin en loin.

On sentait, pour ainsi dire, le monde civilisé venir à soi.

Il était près de cinq heures du soir.

Le soleil, très bas à l'horizon et sur le point de disparaître, allongeait démesurément l'ombre des arbres.

Il n'y avait pas un souffle dans l'air ; la chaleur était lourde.

La caravane cheminait péniblement à travers les hautes herbes desséchées et presque brûlées par les rayons du soleil.

Par intervalles, on entendait au loin des roulements sinistres, dont la cause inconnue inspirait une certaine appréhension aux voyageurs, qui ne savaient à quoi les attribuer.

Les deux guerriers comanches, dont les visages marmorésés semblaient taillés dans le granit, tant ils étaient impassibles, donnaient depuis deux heures des marques évidentes d'une secrète inquiétude.

Ces Peaux-Rouges, auxquels aucun bruit de la savane n'était inconnu, semblaient percevoir des sons entendus par eux seuls et qu'ils ne s'expliquaient pas.

De plus, depuis quelques instants ils interrogeaient le sol avec insistance, et hochaient la tête d'un air très peu satisfait.

Les choses en vinrent à un tel point, que Charbonneau qui, lui aussi, était inquiet et depuis quelques instants examinait curieusement les guerriers, se décida à leur adresser la parole.

— Que disent mes frères les grands guerriers comanches ? leur demanda-t-il.

Les deux éclaireurs échangèrent un regard d'une expression singulière.

Puis le plus âgé répondit d'une voix gutturale, en mauvais espagnol :

— Avertir senora, marcher beaucoup doucement, aller trop vite, ennemis sur la piste.

— Hum ! en êtes-vous sûrs ?

— Peu parler, beaucoup et promptement agir ; que mon frère regarde ; piste est là à ses pieds, lui baisser, voir.

— Trop tarder, ajouta le second guerrier ; avertir senora trop courir tout de suite ; danger pressant.

Charbonneau ne se le fit pas répéter ; il courut près de sa maîtresse.

— Madame, lui dit-il après l'avoir saluée respectueusement, les éclaireurs indiens m'avertissent que nous marchons trop doucement ; ils disent qu'un danger pressant nous menace et qu'il nous faut partir à toute bride.

— Et vous, Charbonneau, que pensez-vous ? demanda la comtesse.

— Madame, nul ne connaît le désert comme les Indiens ; s'ils disent qu'il y a un danger, c'est que ce danger existe. Moi-même et mes compagnons, nous sommes inquiets.

— Alors, vous pensez ?

— Qu'il faut partir ventre à terre, oui, madame.

— Soit, partons donc. Dites aux éclaireurs que je suis prête.

Le chasseur se hâta de porter la réponse.

— Très bien, répondit un des guerriers, le plus âgé ; pas loin aller, mais courir très fort ; là-bas, ajouta-t-il en désignant de la main droite une accore élevée s'avancant assez profondément dans le rio Colorado que les voyageurs cotoyaient depuis le matin, là-bas en sûreté, vous suivre, chasseur ?

— Allez, nous sommes sur votre piste, répon-

Le ministre de la guerre déclare que la question est très délicate et qu'il sera très circonspect. Si la Compagnie du Midi a été prévenue à l'avance, c'était pour ne pas jeter de perturbation dans le service et ne pas payer une lourde indemnité.

Quant à la surveillance de la voie, aux signaux, au charbon, aux plans inclinés, tout est prévu en cas de guerre.

S'il y a eu quelques imperfections on pourra les corriger; en somme l'expérience a parfaitement réussi.

M. Pichon soulève la question de l'indiscrétion du *Figaro* et dit pourquoi on n'a pas poursuivi. Le ministre de la guerre ne répond pas.

M. Arnault vient rendre hommage au plein succès de la mobilisation. L'expérience s'est accomplie dans les conditions les plus sérieuses elle a donné les meilleurs résultats. Nos populations du midi ont été admirables.

Les réservistes sont partis avec entrain, gaieté, confiance; c'est à peine s'il y a eu vingt réfractaires.

Le succès a dépassé toutes les espérances. Le discours de M. Arnault, chaud, vibrant, plein de patriotisme a vivement impressionné la Chambre, et a été applaudi par tous, même par la gauche.

M. Delattre dit qu'il attend les explications du général Ferron, et dépose un ordre du jour motivé contre la commission supérieure des chemins de fer et demandant une loi sur la mobilisation pour les chemins de fer.

M. Wickersheimer revient sur la question des charbons étrangers.

Le ministre des travaux publics dit que les approvisionnements sont suffisants.

M. Pichon insiste encore sur l'affaire du *Figaro* II y a quatre ordres du jour.

L'ordre du jour pur et simple est repoussé par 272 voix contre 225.

Celui de M. Wickersheimer, relatif aux mesures de sécurité et de rapidité, est adopté à mains levées.

Celui de M. Pichon est repoussé par 270 voix contre 181.

Séance du 9 novembre

La Chambre discute les traitements des instituteurs.

M. Keller propose un système économique qui améliore la situation des instituteurs. En effet ce système laisse aux communes le choix du mode d'éducation laïque ou congréganiste.

M. Spuller combat cette disposition qui rendrait stériles les principes de laïcité.

La Chambre repousse l'amendement Keller par 378 voix contre 162.

L'article 1<sup>er</sup> disant que les dépenses de l'instruction primaire sont mises à la charge de l'Etat, des départements et des communes est adopté.

Sur l'article 2, M. de Poncherville, de la Droite demande de décharger les communes de la plus grande partie des dépenses scolaires.

Mais cet amendement est repoussé par 381 voix contre 162.

SÉNAT

Séance du 7 novembre

Il s'agit de la conversion. Plusieurs orateurs, MM. Blavier et Buffet montrent les résultats déplorable de l'opération.

M. Rouvier la défend.

Finalement, après des votes divers, qui montrent combien les opinions des sénateurs sont divisées, l'ensemble du projet est voté.

Séance du 9 novembre

On discute le projet de loi exonérant les vignobles phylloxérés de l'impôt.

qu'ils faisaient tomber du côté par lequel ils étaient venus.

Ils travaillaient si bien, qu'en moins d'une heure ils eurent formé un abatis énorme, impossible à franchir; cet abatis leur formait, du côté de la savane, un inexpugnable rempart derrière lequel, en cas d'attaque, ils pouvaient soutenir un long siège sans craindre d'être forcés.

Du côté du fleuve, l'accroce était à pic.

Toute escalade était impossible.

Le sommet de la colline était complètement boisé.

Les Canadiens ne touchèrent pas un arbre, pas un buisson.

Les voyageurs trouvaient là un abri naturel à l'épreuve des balles et des flèches des Peaux-Rouges ou des autres ennemis qui les menaceraient.

L'abatis terminé était d'une épaisseur effrayante. Les Comanches se consultèrent entre eux.

Puis ils sortirent du camp, par deux points opposés, suivis de Charbonneau et d'un autre chasseur.

Les quatre hommes se mirent aussitôt à l'œuvre en arrachant toutes les herbes sur un périmètre de cinquante à soixante pas en avant de l'abatis.

Cela fait, et les herbes mises en monceaux, les Comanches brûlèrent des amorces sur ces herbes entassées.

La comtesse et son fils suivaient curieusement les mouvements des Indiens et des Canadiens, ne comprenant pas encore ce qu'ils voulaient faire.

Tout à coup, ils virent des masses de fumée s'élever dans l'air.

M. de Verninac demande le dégrèvement pendant trois ans. Cet amendement est repoussé par 167 voix contre 56.

Le renvoi est décidé.

INFORMATIONS

Manifestations communardes.

Paris, 8 novembre.

Les obsèques d'Eugène Pottier, ancien membre de la commune, ont provoqué de graves incidents. Au cours de la bagarre, M. Joffrin, conseiller municipal, a été bousculé et conduit au poste.

MM. Clovis Hugues et Vaillant ont failli être conduits au poste.

Derrière le corbillard venait M<sup>me</sup> Pottier, ses deux filles, Louise Michel, Léonie Rouzade, Henri Rochefort, Vaillant, etc., etc.

Sur tout le parcours les manifestants ont crié : « Vive la Commune ». Plusieurs arrestations ont été opérées.

Boulangistes et antiboulangistes.

Nous extrayons les paroles suivantes du discours de M. Joffrin, au meeting de mardi, à la salle Lewis :

« Il paraît que le directeur de l'*Intransigeant*, pour faire monter son tirage, organise une manifestation en l'honneur de Boulanger. Les ouvriers savent ce qu'il faut penser de ce général. Toujours les soldats se sont plu à fusiller le peuple. Boulanger fera, un jour ou l'autre, ce qu'il a fait en 1871. Si Rochefort veut le faire triompher à son retour de Clermont-Ferrand, il faudra qu'il trouve à qui parler.

« Tous les ouvriers de Paris seront là pour siffler celui qu'acclameraient les niais mêlés aux assoiffés de dictature. »

**Affaire Caffarel.** — Cette triste affaire est venue, mardi, au tribunal correctionnel. La femme Limouzin, la Courteil, la Saint-Sauveur, Caffarel, etc. D'Andlau fait défaut.

Les pièces à convictions remplissent un énorme panier.

Les témoins sont appelés.

Le réquisitoire est très bien. Cette affaire paraît, d'ailleurs, se réduire à une grosse série d'escroqueries, et Caffarel n'apparaît là que comme un homme aux prises avec des besoins d'argent. Sa participation aux trafics de décorations n'est pas bien établie.

Et alors ! n'a-t-on pas agi bien vite envers ce malheureux officier.

Son interrogatoire prouve qu'il était aux prises avec des difficultés d'argent, que les autres accusés ont exploités pour obtenir sa protection dans plusieurs affaires.

Les autres interrogatoires n'offrent rien de particulier.

La participation du général d'Andlau est bien plus grave.

Les journaux estiment que la première audience du procès Caffarel se réduit à une affaire de bien minimes proportions.

**Attentat contre Bazaine.** — Le tribunal a qualifié le crime commis par Hillairaud, de tentative d'assassinat et a condamné le prévenu à huit ans de travaux forcés.

Le défenseur d'Hillairaud, va interjeter appel devant la cour suprême.

CHRONIQUE LOCALE

ET RÉGIONALE

**Université.** — M. Dorado, adjoint à l'école communale de la rue du Lycée, à Cahors, pourvu du certificat d'aptitude à l'enseignement secondaire spécial, est nommé profes-

seur pour l'enseignement secondaire spécial (sciences) au collège de Gaillac.

— M. Audy, est maintenu, sur sa demande, dans les fonctions de professeur de cinquième au collège de Figeac.

— M. Cazas, ancien inspecteur d'Académie à Cahors, vient d'être nommé inspecteur d'Académie à Marseille.

C'est un avancement bien mérité et auquel nous applaudissons.

— Par arrêté du 7 novembre 1887 :

M. Garrigues Antoine, est nommé instituteur titulaire à Lebrail.

M. Galtié Guillaume, est nommé instituteur titulaire à Boisse (Castelnau).

— M. Renaux, professeur agrégé de mathématiques au lycée de Cahors, est nommé aide-astronome à l'observatoire annexé à l'école des sciences d'Alger.

M. Gauthier, chargé de cours de cinquième (6<sup>e</sup> classe) au lycée de Cahors, est chargé, sur sa demande, de cours de cinquième, même classe, au lycée de Digne.

M. Péry, ancien chargé de cours de mathématiques au lycée de Cahors, en congé d'inactivité, est chargé de cours de mathématiques (6<sup>e</sup> classe), au lycée de Foix.

M. Gerbier, ancien chargé de cours de mathématiques au lycée de Cahors, est nommé professeur de mathématiques au collège de Bagnères-de-Bigorre.

Contributions indirectes.

— Par arrêté de M. le directeur général des contributions indirectes, M. Bousquet, qui remplissait les fonctions de commis principal au Péage de Roussillon (Isère), est nommé dans les mêmes fonctions à Limogne, en remplacement de M. Pomié, décédé.

Nouvelles militaires.

— Le ministre de la guerre a décidé que la convocation des engagés conditionnels étudiants en médecine et en pharmacie, régulièrement inscrits pour recevoir application de la circulaire du 12 octobre 1886, sera ajournée.

En conséquence, les jeunes gens appartenant à cette catégorie recevront ultérieurement, conformément au paragraphe 7 de la dite circulaire, des ordres d'appel individuels par les soins des commandants des bureaux de recrutement. Ceux qui n'auront pu déjà leur être adressés, seront considérés comme annulés.

Le départ de la classe.

— Samedi, par trois détachements successifs, les hommes de la classe de 1886 du recrutement de Cahors, ont été conduits à la gare musique en tête.

Conférences agricoles.

— M. Savre, professeur d'agriculture du département du Lot, fera, le 13 novembre courant, deux conférences agricoles : la première à Livernon, dans une salle de la mairie, à onze heures et demie du matin; la deuxième à Lacapelle-Marival, dans une salle de la mairie, à 4 heures.

Les sujets traités à ces deux conférences seront : « Engrais chimiques, Syndicats agricoles. »

Phylloxéra.

— Le comité central d'études et de vigilance contre le phylloxéra s'est réuni, à l'hôtel de la préfecture, dans le

en brûlant tout autour de nous. Regardez aussi loin que la vue s'étend : il ne reste pas un arbre, pas un brin d'herbe derrière lequel un indien, ou un pirate, trouve à s'abriter. Quelque soit l'ennemi qui essaiera de nous attaquer, nous l'apercevrons de loin, sans que lui nous voie. Grâce au couvert que nous avons construit ici, nous n'avons plus à redouter de surprise; l'ennemi sera contraint de venir à découvert, et alors, s'il s'y hasarde, nous le recevrons bravement et nous le rejetterons du haut des rampes dans la plaine.

Ah ! dame ! ajouta-t-il en riant, quand on n'est pas le plus fort, il faut être le plus rusé, n'est-ce pas ? Et en fait de ruses, voyez-vous, madame la comtesse, les Indiens, surtout les Comanches, rendraient des points aux plus fins coureurs des bois de la prairie. Ce sont de rudes hommes, je vous en réponds.

— Oui, je comprends; tout cela est bien imaginé. Quoiqu'il arrive maintenant, nous sommes en sûreté ?

— Absolument comme si nous nous trouvions à Québec, madame la comtesse.

— C'est vrai, mais pourquoi brûler toute cette immense savane et en faire un désert affreux et sans verdure ? Tous les animaux qui habitent et peuplent cette prairie mourront de faim.

— Que cela ne vous inquiète pas, madame la comtesse, dit-il en riant; aux premières lueurs du feu, tous les animaux ont décampé au plus vite; ils sont à l'abri depuis longtemps. Voyez l'incendie s'éteint déjà là-bas.

— En effet, les lueurs diminuent rapidement; mais voilà cette savane, si verte et si belle, il y a quelques heures, devenue stérile pour je ne sais

lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Martineau, conseiller de préfecture, délégué par M. le préfet.

Le procès-verbal de la dernière séance a été lu et adopté.

Le comité s'est préoccupé de la prochaine distribution des plants américains provenant des pépinières départementales.

Il a décidé que le prix de quelques cépages serait diminué, notamment le *riparia*, qui, de 80 centimes le cent, sera réduit à 60 centimes.

La longue sécheresse de l'été ayant nui au développement des racines, il ne sera possible de distribuer qu'un très petit nombre de plants euracités.

Le comité regrette de ne pouvoir livrer gratuitement tous les plants dont il dispose, car ce serait donner lieu à des abus : quelques intrigants ne manqueraient pas de les accaparer — ce qui du reste a déjà eu lieu — et les vendraient ensuite à leur profit.

Les livraisons de plants auront lieu dans un délai déterminé, que des affiches placardées dans toutes les communes du département feront connaître ultérieurement.

Le comité exprime le regret de ne pouvoir dispenser les demandeurs de plans de faire leurs demandes sur papier timbré; c'est une mesure fiscale dont il ne peut les affranchir.

On soumet au comité le résultat de l'enquête, duquel il résulte qu'il existe, dans notre département, 54,000 hectares de vignes phylloxérées anéanties, 3,000 hectares de vignes phylloxérées produisant encore, et 6,000 hectares de vignes reconstituées au moyen de cépages américains.

D'après ce relevé, nous sommes heureux de constater que l'élan est donné désormais; la vigne américaine commence à remplacer la vigne indigène, et nous avons tout lieu d'espérer que notre vignoble sera reconstitué dans un avenir peu éloigné.

**Bal de Charité des pêcheurs à la ligne.** — Les membres de la Commission du bal des pêcheurs à la ligne nous prient de rappeler aux personnes qui voudront bien assister à leur fête de charité, qu'elles devront se munir de leur lettre d'invitation et que celles-ci sont rigoureusement personnelles.

La Commission pense du reste d'avoir aucune difficulté à cet égard, comme aussi elle espère que chacun voudra bien se présenter dans une tenue convenable.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, les loges des premières galeries seront réservées pour les familles des membres honoraires dont les offrandes généreuses ont si puissamment contribué à la réussite de l'œuvre de charité des pêcheurs à la ligne. Sauf ces quelques loges et une certaine partie des premières réservées pour les dames de MM. les pêcheurs à la ligne, toutes les parties du théâtre sont accessibles à tous.

L'ouverture du bal aura lieu samedi, à neuf heures.

Comme cela a déjà été fait l'année dernière et afin que l'ordre le plus parfait ne cesse de régner et que chaque personne puisse danser à son tour, des faveurs seront distribuées aux cavaliers qui auront à les présenter aux dames qui danseront; celles-ci, en acceptant la faveur offerte, seront ainsi retenues pour tout le qua-

combien d'années, grâce à vous.

— Erreur, madame la comtesse, les cendres sont un engrais puissant; si vous repassez par ici dans quelques mois, vous verrez la savane plus belle qu'elle n'a jamais été.

— Mais que signifie donc ce bruit ? s'écria tout à coup la comtesse, on dirait un tonnerre lointain.

— Ah ! ah ! vous commencez à l'entendre, madame. Si je ne me trompe, c'est une migration de grands animaux, peut-être de bisons. Du reste, nous saurons bientôt, je l'espère, à quoi nous en tenir, car ils ne tarderont pas à paraître.

— Une migration de bisons ?

— Oui, madame la comtesse; vingt ou trente mille de ces animaux galopant en troupes; c'est très curieux, vous verrez.

— Oh ! mon Dieu, si nous étions restés dans la plaine ?

— Nous aurions été irrévocablement perdus. Ces animaux sont d'une bêtise et d'une ineptie désespérantes; ils galopent droit devant eux, brisant tout sur leur passage, ne s'écartant jamais de leur route et renversant en aveugles tout ce qui leur fait obstacle.

— Oh ! mon Dieu !

— Mais, reprit nonchalamment le Canadien, si nous n'avions affaire qu'aux bisons, ce ne serait rien; on réussit quelquefois à leur échapper, bien que ce soit difficile, mais ce sont les compagnons qu'ils entraînent à leur suite qui sont surtout redoutables.

— Que voulez-vous dire, et de quels compagnons parlez-vous ?

GUSTAVE AIMARD. (A suivre).

drille. Les faveurs seront ensuite reprises par MM. les commissaires, et à ce même moment, une nouvelle distribution de faveurs sera faite aux personnes qui n'auraient pas dansé, et cette nouvelle faveur devra être admise pour le quadrille suivant.

Pour les danses de caractère, il n'y aura pas de distribution de faveurs.

On sait que l'orchestre sera brillamment conduit par M. Poudon et que le répertoire des danses est nouveau et choisi.

CONSEIL MUNICIPAL DE CAHORS

Séance du 8 novembre.

Le Conseil renvoie à la commission des travaux publics ;

1° Une pétition de M. Combelles, hôtel du Lion d'Or. Le pétitionnaire informe le Conseil de son intention d'apporter quelques modifications à son immeuble et particulièrement de supprimer l'arceau qui se trouve dans la rue de l'Université, moyennant une indemnité qui serait fixée par des experts ;

2° Une pétition sollicitant la continuation de la rue des Badernes, jusqu'à la rue Fénelon. Les pétitionnaires estiment à 30,000 fr. environ la dépense occasionnée par cette prolongation de rue qui permettrait d'ouvrir en même temps la rue St-Priest ;

3° Une pétition des habitants du faubourg St-Georges, route de Toulouse, et de la rue des Ecoles, tendant à l'établissement d'une borne fontaine ;

4° Une pétition des habitants du lieu dit Gintran, dans le faubourg Cabessot, qui sollicitent l'établissement d'une borne-fontaine dans cet endroit distant de plus d'un kilomètre de toute source d'eau potable. Ils offrent une somme de 400 fr. recueillie par souscription, pour frais d'installation ;

5° Une pétition d'habitants du même faubourg qui sollicitent des réparations urgentes à la fontaine des Jacobins.

Le Conseil autorise M. le Maire à passer l'acte pour terrains cédés à la ville dans la rue des Capucins, par le sieur Décas, au prix de 12 fr. le mètre.

Une demande d'augmentation de traitement formulée par l'institutrice de St-Cirice est renvoyée à la commission des finances.

Le Conseil accorde, à titre de subvention annuelle, une somme de 700 fr. au jeune Julien Besse, de Cahors, pour lui permettre de suivre les cours de l'Ecole des Beaux-Arts à Paris. Le Conseil général lui a déjà accordé 500 fr.

Le Conseil renvoie à la commission des finances ;

Une lettre de M. Belvèze, curé de Saint-Urcisse, qui demande le rétablissement du crédit de 400 fr. pour le traitement du vicaire.

Le Conseil vote une somme de 525 fr. pour solder les dépenses occasionnées par la création d'un cours de 3° année au collège de jeunes filles.

Une pétition des habitants du village des Ramonets est renvoyée à la commission des travaux publics.

CASERNE DE GENDARMERIE

M. le Maire donne lecture d'un rapport de M. l'Architecte départemental, faisant connaître au Conseil les dépenses qu'occasionnerait la transformation de l'école en construction sur l'enclos Carrié, en caserne de gendarmerie. Il est d'avis qu'en présence des frais énormes qu'il vient d'énumérer, il y a lieu de renoncer à ce projet. Le Conseil s'associe à cette manière de voir.

M. le Maire signale au Conseil, pour l'établissement de la caserne de gendarmerie le jardin de M. Jean Mignot, situé quai Cavaignac et rue des Hortes, ayant une superficie de 40 ares. Ce terrain serait cédé au prix de 7 fr. le mètre carré, ce qui entraînerait pour la ville une dépense de 6,000 ou 7,000 fr.

Une vive discussion, à laquelle prennent part plusieurs membres, s'engage à ce sujet. M. Combarieu fait ressortir l'intérêt général d'une cité et dit qu'en présence d'une question d'embellissement et d'activité dans un quartier bien situé, mais déshérité, la ville ne doit pas marchandier un petit sacrifice. Finalement la majorité du Conseil accepte le terrain Mignot, et charge M. le Maire de le proposer au Conseil général.

M. le Maire fait connaître au Conseil que les ponts-et-chaussées vont construire au premier jour le grand égout collecteur qui partira de la rue des Augustins jusqu'au fond du boulevard Gambetta. Cette administration informe la ville qu'elle pourra prendre les eaux de la rue Ste-Claire, au moyen d'un acqueduc dont la dépense peut être évaluée de 4,000 à 5,000 fr. Le Conseil donne un avis favorable à ce projet et autorise M. le Maire à demander que le grand

égout collecteur soit creusé assez bas pour pouvoir recevoir les eaux de la rue Ste-Claire. On pourra ainsi donner satisfaction aux légitimes réclamations des propriétaires de la Chartreuse.

M. Talou, au nom de la commission des finances, dit qu'il y a lieu d'accorder une institutrice adjointe à Mlle Carrié, directrice de l'école enfantine laïque de la place Thiérs, et de voter une somme de 600 fr. pour le traitement de cette adjointe.

A l'unanimité, le Conseil a approuvé les conclusions du rapport.

Au nom de la commission des travaux publics, M. Atgié dit qu'il n'y a pas lieu de faire droit à la demande des pétitionnaires de la rue St-Géry, qui avaient demandé l'établissement d'une borne-fontaine dans cette rue. La dépense considérable qu'entraînerait cet établissement n'étant pas justifiée, puisque sur les cinq maisons qui seraient desservies quatre ont en poits à leur disposition ; le Conseil approuve ces conclusions.

La séance est levée.

COUR D'ASSISES DU LOT

Audience du 8 novembre

Affaire Theil. — Assassinat.

Les accusés sont : Theil François, cultivateur, né le 9 février 1839, à Bach, et Theil Jean, cultivateur, né le 28 mai 1833, à Bach.

ACTE D'ACCUSATION

Le dimanche 18 septembre, les frères François et Jean Theil, étaient atablés, en compagnie de Pignères Paul, beau-père du premier, dans une auberge de Bach.

Au cours d'une discussion sur la valeur respective de leur propriété, François Theil, parla à son beau-père d'un prêt d'une somme de quinze cents francs qu'il lui avait fait obtenir en cautionnant la dette.

Pignères, soutenait que le prêt n'était que de mille francs.

Un pari fut engagé et les enjeux déposés entre les mains de l'aubergiste ; puis les deux frères Theil partirent.

Vingt minutes environ après leur départ, Pignères partait à son tour, et des témoins qui le virent passer sur la route de Caylus déclarent que, de même que les frères Theil, qui étaient passés avant lui, il marchait d'un pas ordinaire.

Or, le même soir, vers dix heures, les deux accusés se présentèrent chez le maire de Bach et lui racontèrent qu'ils venaient d'être assaillis à coups de pierres par Pignères ; François, montrait même une blessure à la tempe gauche, qu'il disait provenir d'un coup de pierre. Il ajoutait que Pignères, n'ayant pas de mal, avait dû rentrer chez lui.

Le lendemain, à la première heure, ils se rendaient à Lalbenque et passaient devant l'endroit où avait eu lieu la lutte de la veille.

Le cadavre de Pignères était étendu à la place où ils l'avaient laissé la veille et où des passants le découvraient peu de temps après.

Les premières constatations permettaient d'établir que Pignères avait succombé à des blessures faites à l'aide de grosses pierres pointues et tranchantes que l'on trouva près du cadavre.

Les coups avaient été portés avec une violence sauvage. Vainement les frères Theil prétendent que Pignères a été l'agresseur et que François seul lui a porté des coups pour se défendre.

Theil François, porte à la tempe une seule et légère blessure, Pignères, au contraire a été frappé dix-sept fois ; plusieurs blessures reçues par lui étaient mortelles, et l'acharnement avec lequel elles ont été faites dénote bien chez leurs auteurs la volonté fermement arrêtée de donner la mort.

Il est non moins certain que les deux frères ont coopéré au meurtre.

Partis ensemble de l'auberge de Bach, ils n'ont pu être rejoints par Pignères que s'ils l'ont attendu.

Celui-ci, d'ailleurs, était d'une force peu commune.

Attaqué par François seul, il n'eût succombé qu'après une lutte dont on ne retrouve aucune trace, et il n'a pu être mis dans l'impossibilité de se défendre que par l'attaque simultanée de ses deux agresseurs ; la présence sur les lieux du crime des deux pierres qui ont servi à le commettre démontre également que les deux accusés ont frappé.

L'attitude après le crime, les versions contradictoires des deux frères ne permettent, d'ailleurs, aucun doute sur leur participation à ce crime.

Sans doute, la victime était loin d'avoir une bonne réputation, mais les deux accusés ne lui cèdent en rien, tant au point de vue de la violence que de la force et de la brutalité.

En conséquence, les nommés Theil sont accusés d'avoir, comme co auteurs à Bach, le 18 septembre 1887, commis un homicide volon-

taire sur la personne de Pignères Paul, et ce avec préméditation et guet-apens.

Après la lecture de l'acte d'accusation, on procède à l'appel des témoins, au nombre de 25, dont 11 à charge et 14 à décharge.

Aucun incident digne de remarque.

Verdict

François Theil, reconnu coupable, est condamné à 5 ans de réclusion.

Jean Theil, a été acquitté.

Voyage à Rome. — Plusieurs personnes ayant exprimé le désir de se rendre à Rome à l'occasion du jubilé sacerdotal de S. S. Léon XIII, il a été décidé que le groupe qui pourrait être formé se joindrait aux pèlerins de Toulouse. Le départ aurait lieu le 27 décembre.

Ceux que cet avis pourrait intéresser sont priés de se faire inscrire sans retard, les dispositions à prendre exigeant que le nombre des pèlerins soit connu avant la fin du mois de novembre.

Pour tous renseignements, s'adresser au secrétariat de l'Evêché.

Bibliographie

LE MONDE ILLUSTRÉ, Bureau 13, Quai Voltaire, Paris. — Sommaire du numéro du 5 novembre 1887. — Courrier de Paris, par Pierre Véron. — La rentrée des Chambres. — Le centenaire de « don Juan, » à l'Opéra. — Les mois fleuris : Novembre. — L'enfant qui joue. — Frontière du Maroc : Mission Say. — Chronique des Beaux-Arts. — Théâtres, par Charles Monselet. — Chronique musicale, par A. Boisard. — Bibliographie : « Les cahiers du capitaine Coignet ». — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Le Monde financier. — Chronique du sport. Rébus. — Gravures : La rentrée des Chambres : M. le président Floquet se rendant à la salle des séances. — Le centenaire de « don Juan, » à l'Opéra : L'hommage à Mozart. — Le centenaire de don Juan. — Les mois fleuris : Novembre. — Au parc Monceau. — Frontière du Maroc : Mission Say. — Les livres illustrés : « Les cahiers du capitaine Coignet ». — Le centenaire de Mozart. — Echecs, par S. Rosenthal. — Récréations de la famille. — Rébus.

LE TOUR DU MONDE. Nouveau journal des voyages. Sommaire de la 1400<sup>e</sup> livraison (5 novembre 1887). — Voyages dans l'Ouest africain, par M. Savorgnan de Brazza. — 1875-1887. — Texte et dessins inédits. — Douze gravures de Riou et Thiriat ; une carte. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, boulevard St-Germain, 79, à Paris.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. Sommaire de la 779<sup>e</sup> livraison (5 novembre 1887). — Texte : Danielle, par Mme J. Colomb. — La vertu en France, par Maxime du Camp, de l'Académie française. — L'Ecole centrale des arts et manufactures, par Jean Gérard. — L'élevage des autruches. — Les peaux et les cuirs, par M<sup>me</sup> Gustave Demoulin. — Dessins de : Tofani, Lemaître, Zier, Maillard. — Bureaux à la librairie Hachette et C<sup>o</sup>, 79, boulevard Saint-Germain, à Paris.

Le BON JOURNAL illustré, paraît deux fois par semaine. Bureaux 26, rue Racine, Paris. — Sommaire du numéro 165 (6 novembre 1887). — Alfred de Sauvenière. Un évocateur de spectres. — Jules Claretie. Monsieur le Ministre (suite). — C. Cassot. Le chant de l'Alouette (suite). — Eugène Claveit. Un ami de trente ans. — Hector Malot. Sans famille (suite). — F. du Boisgobey. Le Secret de Berthe (suite).

LIRE DANS L'ILLUSTRATION VOLONTÉ

Roman nouveau PAR GEORGES OHNET

BOURSE. — Cours du 9 novembre.

3 0/0 .....	84 60
3 0/0 amortissable (ancien) .....	00 00
3 0/0 id. 1884 .....	84 65
4 1/2 0/0 ancien .....	102 17
4 1/2 0/0 1883 .....	107 35

Dernier cours du 9 novembre.

Actions Orléans .....	1,300 00
Actions Lyon .....	1,238 75
Obligations Orléans 3 0/0 .....	401 50
Obligations Lombardes (jouissance janvier 1884) .....	295 50
Obligations Lombardes (jouissance .....	000 00
Obligations Saragosse (jouissance janvier 1884) .....	353 00

Eviter les contrefaçons CHOCOLAT MENIER Exiger le véritable nom

Distinguons!

L'homme ne vit pas de ce qu'il mange, mais de ce qu'il digère. Il n'y a pas un seul remède qui soit si souvent employé et avec autant de succès dans les maladies d'estomac que les Pilules Suisses :

St-Arroman (Gers), le 2 août 1887. — Depuis très longtemps je souffrais de points de côté, de maux de tête et de gêne dans la respiration ; en outre, l'appétit était nul. Depuis que je prends vos bonnes Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte, je suis complètement guéri ; j'autorise M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, à Paris, à publier ma lettre.

JEAN-MARIE LASBAS. (Sig. lég.)

RÉPUBLIQUE ARGENTINE

Nous rappelons à nos lecteurs que, le 15 novembre courant, aura lieu l'émission des obligations 6 % du Crédit Foncier et Agricole de Santa-Fé, province de la République Argentine, dont l'intérêt de 30 fr. 24 garanti par le gouvernement de la province de Santa-Fé, est payable par trimestres, à Paris, Londres, Anvers et Bâle.

Ces obligations remboursables à 504 francs, en 33 ans, et rapportant 6,70 % l'an, peuvent être souscrites dès à présent, au prix de 455 francs, par correspondance, à la Banque Russe et Française, ainsi qu'à la Société Marseillaise de Crédit industriel et commercial et de Dépôts, à Paris et à Marseille, de même qu'à Nancy, Bordeaux, Epinal et à l'étranger, aux banques indiquées par les annonces.

MM. les Actionnaires et Obligataires de la C<sup>o</sup> FRANCO-ALGERIENNE sont informés que la souscription aux

11,000 ACTIONS

DE LA SOCIÉTÉ DU DOMAINE

De L'HABA et de LA MACTA

(Société anonyme au capital de 6,000,000 fr.) qui leur seront réservées en vertu de la décision de l'Assemblée générale du 27 octobre 1887 a lieu dès à présent, et se continuera jusqu'au 20 novembre courant.

A la Société Générale, 54, rue de Provence, et dans ses bureaux de quartier à Paris, et dans ses agences et succursales de Province,

Et à la Société de Dépôts et Comptes courants, 2, place de l'Opéra.

On peut souscrire par correspondance.

La répartition sera faite en tenant compte du nombre d'actions ou d'obligations dont il aura été justifié en souscrivant.

LES VERSEMENTS SERONT EFFECTUÉS :

125 fr. en Souscrivant,

125 fr. à la Répartition,

Et le surplus aux époques qui seront fixées par le Conseil d'administration.

Les fonds de la Souscription seront déposés au Crédit Foncier de France jusqu'à leur emploi.

L'admission des Actions à la Cote de la Bourse sera demandée.

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

Pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France.

Société anonyme fondée par décret en 1864

CAPITAL : 120 MILLIONS DE FRANCS

Siège social, 54 et 56, rue de Provence, à Paris,

Agence de Cahors, rue Fénelon, 8.

Comptes de Chèques. — Bons à échéance fixe avec Coupons semestriels. — Ordres de Bourse. — Paiement et Escompte de Coupons. (Paiement sans frais des coupons des C<sup>o</sup>s de l'Ouest et de l'Est, Paris-Lyon-Méditerranée). — Opérations sur Titres. (Conversions, renouvellements, échanges). — Garde de Titres, — Envois de Fonds. (Départements, Algérie et Etranger). — Billets de Crédit circulaires. — Encasement et Escompte des Effets de Commerce. — Avances sur Titres. — Crédits en Comptes courants et Crédits d'Escompte sur garantie de Titres. — Assurances (Vie, Incendie, Accidents). — Souscriptions aux Emissions. — Renseignements sur les Valeurs de Bourse, etc.

Le ROBOUYVEAU-LAFECTEUR

est un sirop dépuratif et reconstituant, d'une saveur agréable, d'une composition exclusivement végétale, approuvé en 1778 par l'ancienne Société royale de Médecine et par un décret de l'an XIII. — Il guérit toutes les maladies résultant des Vices du Sang : Dartres, Scrofules, Eczéma, Psoriasis, Herpès, Lichen, Impetigo, Goutte, Rhumatisme.

Par ses propriétés apéritives, digestives, diurétiques et sudorifiques, il favorise le développement des fonctions de nutrition, il fortifie l'économie et provoque l'expulsion des éléments morbides, qu'ils soient virulents ou parasitaires.

Le ROB BOUYVEAU-LAFECTEUR A L'IODURE DE POTASSIUM est le médicament par excellence pour guérir les accidents syphilitiques anciens ou rebelles : Ulcères, Tumeurs, Gommès, Exostoses, ainsi que le Lymphatisme, la Scrofule et la Tuberculose.

Dans toutes les Pharm<sup>o</sup>s. — A Paris, chez J. FERRÉ, Pharm<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, Succ<sup>o</sup> de BOUYVEAU-LAFECTEUR.

Librairie ABEL PILON, rue de Flaurus, 83, PARIS

A. LE VASSEUR & C<sup>o</sup>, ÉDITEURS

LIVRAISON IMMÉDIATE de tous les Ouvrages de la Librairie française; de toutes les Partitions et Publications musicales; DE TOUTES LES PUBLICATIONS ARTISTIQUES. Gravures, Eau-Fortes, Gravures en Couleur, etc. AU MÊME PRIX QUE CHEZ L'ÉDITEUR. Payable CINQ FRANCS par mois PAR CHAQUE CERTAINE DE ESCOMPTÉ AU COMPTANT. — ENVOI FRANCO des CATALOGUES

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail; les vieillies, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharm<sup>o</sup>, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph<sup>o</sup>.

# MAISON GREIL

HABILLEMENTS TOUT FAITS ET SUR MESURE

Pour Hommes et pour Enfants

Atelier de Fabrication, rue J.-J. Rousseau, n° 37, à PARIS  
Maison de vente, Boulevard Gambetta, n° 91, au coin de la rue Fénélon, à CAHORS

Vous trouverez chez M. GREIL, dans sa Maison de Cahors :

- Des Vestons pour hommes, depuis..... 5 fr.
- Des Habillements complets : Veston, Pantalon et Gilet pour hommes, depuis..... 14 fr.
- Des Pardessus mode, en bonne et chaude étoffe, façon des grands tailleurs, depuis..... 15 fr.
- Des Pardessus en tous genres pour enfants, depuis..... 7 fr. 50
- Des Soutanes en bon drap ou en bon mérinos, depuis..... 45 fr.
- Des Douillettes ou Houppelandes chaudement ourtées, depuis... 45 fr.
- Des Cabans, depuis..... 7 fr.

Et un joli choix d'échantillons de très belles étoffes de la plus grande nouveauté et du meilleur goût pour les Vêtements sur mesure, qui seront coupés et confectionnés à Paris, par les ouvriers les plus habiles.

Vos commandes vous seront expédiées de Paris, directement et franco. Si vous le désirez, on les fera porter pour les essayer avant de les terminer; néanmoins elles vous seront livrées dans la huitaine au plus tard.

M. GREIL se charge aussi de faire faire sur mesure et par les meilleurs spécialistes, les Uniformes Civils et Militaires, — les Vêtements Ecclésiastiques, — les Livrées, — les Uniformes pour bataillons scolaires.

Habillements de tous genres et de tous prix

BON MARCHÉ SURPRENANT

Complet drap nouveauté, sur mesure, à 22 francs. — Complet de cérémonie : Jaquette, Gilet et Pantalon, beau drap noir uni, très solide, à 35 francs.

## GRANDS MAGASINS DE NOUVEAUTÉS A PRIX FIXE

Le système de vendre tout à bon marché et entièrement de confiance est absolu dans la maison.

Maison de Confiance

Tout article qui a cessé de plaire est échangé ou remboursé, au gré de l'acheteur.

PONTIÉ

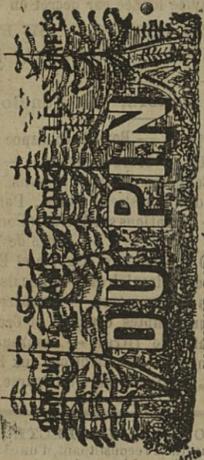
## Jacques FONTÈS Successeur

Boulevard Gambetta et rue Fénélon. — CAHORS

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames et Enfants, Soieries en tous genres, Velours, Fourrures, Manchons, Spécialité d'articles pour deuil, Tissus et Châles, Nouveautés pour Hommes, Draperies en tous genres, Gilets fantaisie, Cravates, Flanelles de santé, Toiles en tous genres, Linges de table, Étoffes pour ameublements, Tapis d'appartements et pour Eglises, Couvertures, Mouselines, Rideaux, Spécialité pour Corbeilles de Mariages, Châles, Cachemire des Indes et de France, etc. — Envoi d'échantillons sur demande. — Expédition franco de port pour tout achat au-dessus de 20 francs.

Nota. — L'honorable Maison PONTIÉ est connue très avantageusement dans tout le département pour traiter les affaires de confiance.

Jacques FONTÈS, son successeur, ayant des rapports directs avec les premières fabriques de France et de l'Étranger, continuera à Cahors, à offrir au moins les mêmes avantages que les grandes maisons de Paris.



LIQUEUR DITE ELIXIR DES VOSGES  
Ayant obtenu la Grande  
MÉDAILLE D'OR  
à l'EXPOSITION UNIVERSELLE DE PARIS 1878

FOURGEAUD & LACOSTE  
Membres de l'Académie nationale, Inventeurs & Fabricants  
PÉRIQUEUX

Il est facile d'imiter. Il est difficile de créer  
l'Elixir des Vosges est une liqueur SUI GENERIS  
dont les Bourgeois de Sapin forment essentiellement  
la base.  
Il n'est pas et ne peut pas être une imitation de la  
GRANDE CHARTREUSE.  
On demande des représentants sérieux, pouvant fournir de très bonnes références.



## L'ATLAS NATIONAL

Par F. DE LA BRUGÈRE, membre de la Société de Géographie, membre du conseil de la Société de Géographie de Paris, lauréat des Sociétés savantes, etc., etc.

NOUVELLE ÉDITION MISE A JOUR, récompensée aux Expositions universelles ET CONTENANT LA GÉOGRAPHIE DE LA FRANCE ET DE SES COLONIES

Histoire, commerce, industrie, agriculture, chemins de fer, géographie physique, politique, économique, militaire, etc.

125 CARTES COLORIÉES, tous les départements, les Colonies et les PLANS EN CHROMO des grandes villes de France

L'ouvrage complet en 125 liv. à 15 cent.  
ou en 25 séries à 75 centimes  
ne reviendra qu'à 18 fr. 75  
AVEC 125 CARTES COLORIÉES

15 CENTIMES la livraison avec carte colorée

75 CENTIMES la série de 5 liv. et 5 cartes

La 1<sup>re</sup> liv. à 15 c. contenant la grande carte des chemins de fer, en 10 couleurs, est en vente chez tous les libraires  
donner un spécimen gratis à PAYARD, éditeur, 78, Bd St-Michel, Paris, ou adresser, 75 cent. timb. pour recevoir la 1<sup>re</sup> série

## GUÉRISON CERTAINE et RADICALE



DE TOUTES LES Affections de la Peau  
DARTRES, ECZÉMAS, Psoriasis, Acné, etc.; des PLAIES et ULCÈRES VARIQUEUX considérés comme incurables par les Médecins de la Science

Le Traitement se dirige nullement du travail; il est à la portée des petites bourses, et, dès le deuxième jour, il produit une amélioration sensible.

S'adresser à M. LENORMAND, MÉDECIN SPÉCIALISTE, 41, rue St-Louis, à MELUN (S.-et-M.). CONSULTATIONS GRATUITES par Correspondance

## DENTS & DENTIERS

PERFECTIONNÉS GARANTIS

Ayant mérité une mention honorable de l'Académie Nationale, posés sans douleur ni extraction de racines, servant à la mastication comme les dents naturelles et s'adaptant au point de tromper l'œil le plus exercé.

GUÉRISON des maladies des Dents et des Gencives.

TRAITEMENT spécial des Dents déchaussées et chancelantes, redressements, plombages, métallisations, aurifications, obturations siliceuses imitant parfaitement l'émail des dents, en un mot, toutes les opérations relatives à l'art dentaire!

## \* AUDOUARD \*

Ex-dentiste des grandes communautés religieuses et institutions du faubourg St-Germain, à Paris. Membre de l'Association générale des Dentistes de France et de la Société d'Odontologie de Paris.

CHIRURGIEN-DENTISTE

Des principaux établissements d'éducation du Lot et de la Corrèze

A BRIVE

"POUDRE DENTIFRICE ALCALINE ET ELIXIR LEUCODONTE Prévenant la Carie et le déchaussement des Dents ordonné depuis longtemps par un grand nombre de Médecins.

5 fr. la Boîte. — La Flacon 5 fr. EXPÉDITION FRANCO CONTRE UN MANDAT-POSTE

NOTA. — M. AUDOUARD engage les personnes qui doivent se rendre à Brive pour la commande d'appareils dentaires, de bien vouloir lui annoncer leur visite deux ou trois jours à l'avance.

CAHORS 1881



EXPOSITION

## B. DOUCÈDE

Marchand tailleur à CAHORS, rue de la Liberté.

## LE TÉLÉGRAPHE

JOURNAL POLITIQUE QUOTIDIEN  
Contenant les dernières nouvelles jusqu'à 7 heures du soir, est expédié par les trains rapides du soir même, et distribué 24 heures avant les autres journaux.  
Le Télégraphe sera servi à l'essai à toute personne qui en fera la demande.  
On s'abonne à Paris, 5, rue Coq-Héron  
Trois mois : 12 fr.; Six mois : 24 fr.; Un an : 48 fr.

Le propriétaire-gérant, Layton.

## THERMES DE CAHORS

Calorifère perfectionné chauffant tout l'Etablissement

## INSTITUT HYDROTHÉRAPIQUE

Docteur TEYSSÈDRE

CAHORS, rue de la Chartreuse, CAHORS

A partir du 22 octobre, l'Etablissement est chauffé dans toutes ses parties (couloirs, salle d'hydrothérapie, douches, cabinets de bains, etc.).

Un puissant Calorifère à air chaud, nouveau système, permet de maintenir une température régulière de 20 à 25 degrés centigrades.

## Établissement Hydrothérapique

CHEZ MME SABATIÉ

CAHORS, 6 — Allées Fénélon, 6 — CAHORS

Bains de toute nature — Hydrothérapie complète chaude et froide. — Etuves. — Chambres pour malades.

Par la sécurité de son installation et sa tenue irréprochable, cet Etablissement entièrement refait à neuf, se recommande tout spécialement aux personnes désireuses du confort et du bien-être.

Toutes les Baignoires sont émaillées.

TARIF :

Douches de toute sorte, à piston, en jet, en pluie, ascendantes, etc., avec friction, ou massage, ensemble.....	1 fr.	Bain simple.....	0 fr. 75
Etuves, avec soins particuliers.....	2 fr. 50	Bains médicamenteux.....	1 fr. 50
Bains de vapeur, Sudation, Fumigation, etc.....	2 fr.	Bains sulfureux alcalins, de mer artificiels.....	1 fr. 50
		Barèges, Vichy, de Pennès, etc.....	1 fr. 50

On donne des abonnements à prix réduits pour les douches.

## GRAND ENTREPOT

D'EAUX MINÉRALES NATURELLES FRANÇAISES ET ÉTRANGÈRES

## A. COUDERC

67, BOULEVARD GAMBETTA, 67. — CAHORS

- ANDABRE, 0 fr. 80. — BALARUC, 1 fr. 25. — BONDON-NEAU, 1 fr. 00. — BONNES, 1/4 de litre 0 fr. 75. — BONNES, 1/2 litre 1 fr. 00. — BOURBOULE, (La) 1 fr. 25. — BUSSANG, 0 fr. 90. — CHATEAUFORT, 0 fr. 40. — CHATEL GUYON, Gubler 1 fr. 00. — CONTREXEVILLE, Pavillon 1 fr. 00. — CRAN-SAC : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — GAZOSTS, 1 fr. 20. — HUNYADI-JANOS, 1 fr. 00. — MIERS : en bouteille 0 fr. 80; en bonbonne 0 fr. 40. — ROYALE-HONGROISE, 1 fr. 00. — OREZZA, 1 fr. 25. — POUQUES, St-Leger 0 fr. 90. — REINE DU FER, 0 fr. 80. — ST-GALMIER : Noel 0 fr. 40; Badoit 0 fr. 40. — SIERCK, 1 fr. 10. — VICHY : Lardy 0 fr. 70; Larbeaud 0 fr. 60; Célestins 0 fr. 80; G<sup>de</sup> grille 0 fr. 80; Hôpital 0 fr. 80; VALS : St-Jean 0 fr. 80; Dominique 0 fr. 80; Précieuse 0 fr. 80; Rigolette 0 fr. 80; Amélie 0 fr. 80; La Perle 0 fr. 70; Victoire 0 fr. 70.

Sur demande, toutes les Eaux qui pourraient être demandées; une réduction de 5 pour 100 sera faite pour tout acheteur de 25 bouteilles.

LA GRANDE ENCYCLOPÉDIE

INVENTAIRE RAISONNÉ

Des Sciences, des Lettres et des Arts pour la Fin du XIX<sup>e</sup> Siècle

SOUS LA DIRECTION DE

MM. Berthelot, sénateur, membre de l'Institut; Hartwig Derembourg, professeur à l'École des langues orientales; F. Dreyfus, député de la Seine; A. Giry, professeur à l'École des langues orientales; G. L. Hahn, bibliothécaire en chef de la Faculté de médecine de Paris; G. L. Hahn, examinateur à l'École polytechnique; E. Levasseur, membre de l'Institut; H. Marion, professeur à l'École polytechnique; E. Mûnz, conservateur nationale des beaux-arts; A. Wauter, professeur à la Faculté des lettres de Bordeaux.

ACCOMPAGNÉE DE PLUS DE 25.000 ILLUSTRATIONS ET CARTES HORS TEXTE

Livraison spécimen envoyée gratuitement sur demande

La GRANDE ENCYCLOPÉDIE formera environ 25 volumes gr. in-8° contenant 4.200 pages, qui seront publiés par livraisons hebdomadaires. Les souscriptions à l'ouvrage complet reçues dès à présent au prix de 500 fr.

Chaque livraison	Chaque volume broché
1 franc	25 francs
Payables à raison de 10 francs par mois	

H. LAMIRAULT & Co<sup>ie</sup> Éditeurs  
PARIS, 61, Rue de Rennes, 61